

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1042 Société : 98129

Actif  Pensionné(e)  Autre :

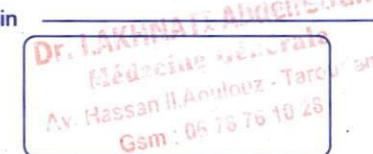
Nom & Prénom : AIT MERIM BRAHIM

Date de naissance : 01/01/1969

Adresse : Hab. Echelle

Tél. : 0689629854 Total des frais engagés : 73.000 + 2703,8 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 14 DEC. 2021

Nom et prénom du malade : AIT MERIM BRAHIM Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Cathéptose + Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /



#### RELÈVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12 DEC 2021	g		1300	Dr. IAKHIAZ ALI Médecin Générale Av. Hassan II Aoulouz - Tarcumani 06 76 75 10 28

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE L'HOPITAL Dr. LOUAD ABDELHAK N° 02, Bd. Hassan II, AOUAD Province TAROUDANT Tél : 06 21 53 12 29	12/12/2021	PHARMACIE DE L'HOPITAL Dr. LOUAD ABDELHAK N° 02, Bd. Hassan II, AOUAD Province TAROUDANT Tél : 06 21 53 12 29

042031864

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

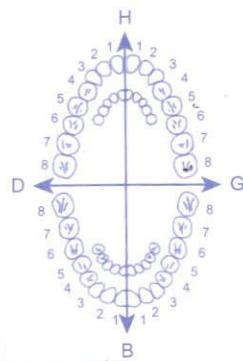
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

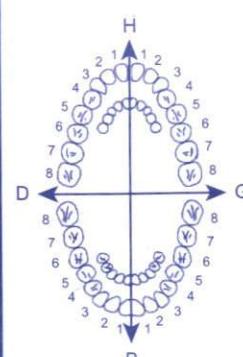
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.



O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D —————	C
00000000	00000000
35533411	11433553
	P



**(Création, remont, adjonction)**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

COEFFICIENT  
DES TRAVAUX

## MONTANTS DES SOINS

DEBUT  
D'EXECUTION

FIN  
D'EXECUTION

COEFFICIENT  
DES TRAVAUX

## MONTANTS DES SOINS

DATE DU  
DEVIS

DATE DE  
L'EXECUTION



Aoulouz , Le : ..... 12 DEC. 2021 أولوز ، في :

## AIT MERIM BRAHIM

2380x3 ① ASCESIEL 160 1g SV

3100x3 ② fibronect 240 1g SV

16090x3 ③ IRPARI 300 1g SV

5780x4 ④ IDNAK 10 1g SV 3mg

48,70 ⑤ Domig 60 1g SV

107,60 ⑥ Chitos 700 20x21 SV

33800x3 ⑦ Ferchik 50 1g SV

Dr. LAKHNATI Abdelfattah  
Avenue Hassan II Aoulouz - Taroudant .  
Gsm : 06 76 76 10 28

19310 X2

④ Csflo 0.4

N = 8

1 g

3 m

8900

⑤ Lxifl

30

1 g lant

2703,80



Dr. I. ABDELFATTAH Abdelfattah  
Médecine Générale  
Av. Hassan II, Aoulouz - Taroudant  
Gsm : 06 75 76 10 28

PPV 23DH80  
EXP 06/2023  
LOT 16065 1

ASKARDIL® 160 mg  
30 comprimés dispersibles



PPV: 193DH10

PPV 23DH80  
EXP 06/2023  
LOT 12010

ASKARDIL® 160 mg  
30 comprimés dispersibles



PPV: 193DH10

PPV 23DH80  
EXP 06/2022  
LOT 16065

ASKARDIL®

30 comprimés dispersibles



IRPHI 300 mg

30 Comprimés



IRPHI 300 mg

30 Comprimés



LOT : 040  
PER : MAR 2024  
PPV : 160 DH 90

LOT : 048  
PER : SEP 2024  
PPV : 160 DH 90

IRPHI 300 mg

30 Comprimés



LOT : 048  
PER : SEP 2024  
PPV : 160 DH 90

1e vi X1008 1224

LOT

Prix

89.50

LOT : 210734

EXP : 04/2024

PPV : 57,80 DH

LOT N° :

LOT : 211106

EXP : 06/2024

PPV : 57,80 DH

LOT N° :

LD-NOR 10mg

30 comprimés pelliculés



LOT : 211106  
EXP : 06/2024  
PPV : 57,80 DH

LD-NOR 10mg

30 comprimés pelliculés



LD-NOR 10mg

30 comprimés pelliculés



LD-NOR 10mg

30 comprimés pelliculés



LOT : 210735

EXP : 04/2024

PPV : 57,80 DH

LOT N° :

CHLORHYDRATE DE VERAPAI

Minigranules

LOT 21D29 1

EXP 04 2025

PPV 81,00 DH

CHLORHYDRATE DE VERAPAI

Minigranules

LOT 21D29 1

EXP 04 2025

PPV 81,00 DH

SERVIER MAROC

DIAMICRON® 60 mg

60 comprimés



211102  
04 2024  
107.60

ID:646969

GlaxoSmithKline Maroc

Aïn El Aouda

Région de Rabat

PPV: 338,00 DH



FIBROCARD 240 mg  
30 gélules

Remboursable AMO



CHLORHYDRATE DE VERAPAI

Minigranules

LOT 21D29 1

EXP 04 2025

PPV 81,00 DH

CHLORHYDRATE DE VERAPAI

Minigranules

LOT 21D29 1

EXP 04 2025

PPV 81,00 DH

ID:646969

GlaxoSmithKline Maroc

Aïn El Aouda

Région de Rabat

PPV: 338,00 DH



FIBROCARD 240 mg  
30 gélules

Remboursable AMO

